



- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2021
- 3 - SUJETS À DISCUTER
 - 3.1 - Règlement numéro 463-21 décrétant une dépense 825 000\$ des travaux d'implantation d'un égout pluvial, de voirie et de pavage dans la rue Notre-Dame et le rang Saint-Joseph, autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts
- 4 - CLÔTURE DE LA SÉANCE